

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

(/ I S A S :

RECTIFICATIF N° 87/193 DT 15/5/87
au décret n° 85/1456/MEFPPS-DGFP-DGPCE
du 18.12.1985 portant inscription au ta-
bleau d'avancement au titre de l'année
1985 des Professeurs certifiés de Lycée
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo et dressant
la liste des Fonctionnaires de ces mêmes
cadres ayant droit à l'ancienneté à trois (3)
ans en ce qui concerne Madame OKOKO née
IMANGUE Agathe.

// E PREMIER MINISTRE,

ARTICLE 1ER :

D.G.B.

AU LIEU DE :
POUR LE 3° ECHELON
A 2 ANS

OKOKO née IMANGUE (Agathe) en service à Brazzaville
L I R E

ARTICLE 1ER :

D.C.F.

POUR LE 4° ECHELON
A 2 ANS

OKOKO née IMANGUE (Agathe) en service à Brazzaville

Le reste sans changement

Brazzaville, le 15 MAI 1987

Par le Premier Ministre
LE GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

Ange Edouard POUNGUI.

AMPLIATIONS :

MESS/CAB	2	B/COURRIER	2
DGES	2	B/SOLDE	1
DPAA	4	JORPC	1
DGFP/DGPCE	2	INTERESSEE	1
D.G.B.	2	DOSSIER/DPAA	2
D.C.F.	1	DOSSIER/DGFP	1
TRESOR	1	BST/DGFP	2